



**AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée directeur général-trésorier de la susdite municipalité que :

Conformément aux dispositions de la *Loi des cités et villes* de la province de Québec, le conseil municipal de la Ville de Bonaventure procédera à l'adoption **du règlement R2022-765 ayant pour objet l'adoption du budget de l'exercice financier 2023, le mardi 20 décembre 2022 à 19 h 10**, dans la salle D du Centre Bonne Aventure.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le règlement 2022-765.

DONNÉ à Bonaventure ce 13^e jour de décembre 2022.

François Bouchard
Directeur général et trésorier

